

Règlement numéro 1030-3

Règlement modifiant le règlement numéro 1030 établissant une tarification pour les rejets industriels dans les réseaux de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu que le règlement numéro 1030 concernant établissant une tarification pour les rejets industriels dans les réseaux de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a été adopté par le conseil municipal le 10 mai 2023;

Attendu que la définition « Autorité compétente » et la définition « Direction du Service des infrastructures et techniques » du règlement numéro 1030 doit être modifiée en raison de la création du poste de directeur adjoint gestion des eaux;

Attendu que M..... a donné l'avis de motion et déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024;

Attendu que le projet de règlement a été présenté par Madame la mairesse Julie Boivin lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024;

En conséquence, **IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ** par le présent règlement numéro 1030-3 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ce qui suit :

Article 1: Le préambule du présent paragraphe en fait partie intégrante.

Article 2: La définition d'« Autorité compétente » et de « Direction du Service des infrastructures et techniques » du règlement numéro 1030 sont remplacées par les définitions suivantes :

« Autorité compétente

La direction du Service des infrastructures et techniques par l'entremise de la personne occupant le poste de directeur dudit service et les employés municipaux attirés au traitement des eaux, soit le directeur adjoint gestion des eaux, le responsable des eaux et tout autre employé attiré au traitement des eaux ou toute autre personne désignée par résolution du Conseil municipal;

Direction du Service des infrastructures et techniques

La personne occupant le poste de directeur du Service des infrastructures et techniques ou le poste de directeur adjoint gestion des eaux de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines; »

Article 3 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le: 2024-06-

en vertu de la résolution: 2024-06-

Entrée en vigueur : 2024-06-

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière